

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)
Membres absents : M. DESEILLE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Rencontres cinématographiques de Dijon - Edition 2009 - Demande de financement complémentaire - Convention passée entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs - Avenant n° 1

Mme Martin, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif contractuel envisagé pour l'organisation de l'édition 2009 des rencontres cinématographiques de Dijon.

Afin de déterminer le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires, un protocole d'accord a été signé entre la Ville, la Région de Bourgogne, le Département de la Côte d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs.

Une convention bilatérale a, par ailleurs, été signée entre celle-ci et la Ville fixant, notamment, le montant de la subvention allouée par cette dernière à l'ARP, soit 92 417 €. Cette aide financière a été complétée par divers apports en nature, estimés à environ 100 000 €.

La société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP) sollicite un financement complémentaire de la Ville de 3 000 € afin de faire face aux dépenses supplémentaires liées à l'hommage rendu à Claude Berri.

Il est proposé de réserver une suite favorable à la sollicitation présentée, sous la forme d'un avenant n° 1 à la convention bilatérale.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider d'accorder une subvention complémentaire de 3 000 € à la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs pour l'édition 2009 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- 2 - approuver le projet d'avenant n° 1 à la convention de financement passée entre la Ville et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 3 - m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 5/02/10



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 FEV. 2010



RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON
EDITION 2009
AVENANT N°1 à la convention n° 09-369 du 18 août 2009

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, Monsieur François Rebsamen, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2010,

Et, d'autre part,

L'ARP, Société Civile des Auteurs, Réalisateur, Producteurs, représentée par Monsieur Radu Mihailéanu, Président de l'ARP

ATTENDU

que cette dernière sollicite la Ville afin de bénéficier d'un financement complémentaire destiné à la prise en charge partielle des frais liés à l'organisation de l'hommage rendu à Claude Berry durant l'édition 2009 des rencontres cinématographiques,

Il est convenu ce qui suit

Article 1

L'article 2 de la convention n° 09-369 du 18 août 2009 est complété de la façon suivante :

« La Ville de Dijon s'engage à attribuer, à la société des auteurs, réalisateurs, producteur « L'Arp », une subvention complémentaire de 3 000 € pour les rencontres cinématographiques 2009 destinée à la prise en charge partielle des frais liés à l'hommage rendu à Claude Berry. »

Article 2

La subvention précitée sera mandatée sur le compte de la société civile des auteurs, réalisateurs, producteurs « L'Arp » ci-après lorsque celle-ci aura adressé, à la Direction des Services Financiers de la mairie, le bilan financier définitif des rencontres cinématographiques 2009.

Agence : Crédit Coopératif
Code banque : 42559
Code guichet : 00001
N°de Compte : 41020001876
Clé RIB : 03

Article 3

Les autres termes de la convention n° 09-369 du 18 août 2009 demeurent inchangés.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'ARP,
Radu Mihailéanu

Le Maire de Dijon
François Rebsamen